

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Session ordinaire

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq septembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, M DELPLANQUE Nicolas, M DAZY Bernard, M TURQUIN Alex, M HEROUART Michel, M DAUSSY Éric, et Mme CAPRON Marie, Mme LEFEVRE Joëlle, Mme WOJTYSIAK Hélène, Mme DUBOS Aline Mme BOULINGUEZ Denise

Absents excusés :

M DREANO Frédérique qui donne pouvoir à M HEROUART Michel, Mme VOLANT Aline qui donne pouvoir à Mme WOJTYSIAK Hélène

Absents non excusés : M DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier.

Mme CAPRON Marie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 31.

Nomination du secrétaire de séance : Mme CAPRON Marie se présente. Le Conseil municipal accepte.

M. le Maire demande à ce que les noms des personnes votant « abstention ou contre » une délibération soient écrits. Le conseil municipal accepte.

1. Approbation du dernier procès-verbal

M. Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal.

Le conseil municipal, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme DUBOS) et 1 ABSTENTION (Mme BOULINGUEZ), approuve le compte-rendu.

17h33 arrivée Mme WOJTYSIAK Hélène.

17h33 départ M. DELPLANQUE Nicolas car il est d'astreint, donne pouvoir à M. DAZY Bernard.

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

La secrétaire de mairie fait le relevé des décisions prises par M. le Maire.

- DIA : - ZE96 – 3, rue de la Mairie
 - AD20 – terrains « les Ergonnes »
 - ZB 23 – « Au-delà des Bois »
 - AE 35 – 118, rue du 8 mai 1945

- Les contrats : un contrat accroissement temporaire, trois contrats PEC, quatre CDD, un contrat en apprentissage.

3. Délibération subventions aux associations

M. le Maire rappelle que nous n'avons pas reçu tous les bilans ou que, certains ne sont pas assez détaillés. Nous voterons les subventions des associations qui ont transmis les bilans complets.

M. le Maire donne lecture du tableau avec les nouvelles propositions pour 2023.

	NOM DE L'ASSOCIATION	2021	2022	2023
1	ACTG CATM	350	350	350
2	APATE	350	1000	1000
3	ASS. FESTIVE	550	800	0
4	ASS. SPORTS ET LOISIRS	200	250	0
5	AVENIR DE L'ETOILE	1800	1800	1800
6	CLUB COMPETITION FERVENTS PECHEURS	550	550	550 revoir le bilan
7	CLUB DE L'AGE D'OR	550	550	0
8	COOPERATIVE SCOLAIRE	750	350	600
9	FANFARE MUNICIPALE	1100	1200	1800
10	LES FERVENTS PECHEURS	900	700	900
11	OMBRE ET LUMIERE	900	0 (700)	0
12	PETANQUE STELLIENNE	550	550	550 revoir le bilan
13	SOCIETE DE CHASSE	350	0 (1 non versé)	1 bail de hutte
14	SOUVENIR FRANÇAIS PICQUIGNY	50	50	50
15	STELL'RANDO	550	650	0
16	LES STELLIENNES FILANTES			
	LE JARDIN D'AGATHE	1000	0	0
	HULIN JASON EXCEPT	1000	0	0
17	MAM			800
18	CCAS			5000
		11.800	8.800	

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

APATE : M. DAZY ne vote pas, 1 abstention (Mme DUBOS), 10 pour

AVENIR DE L'ETOILE : Mme VOLANT ne vote pas, 1 abstention (Mme DUBOS), 10 pour

AGE D'OR : Mme BOULINGUEZ ne vote pas, ni Mme LEFEVRE, 1 abstention (Mme DUBOS), 9 pour

FANFARE : Mme Lefevre ne vote pas, 1 abstention (Mme DUBOS), 11 pour

Concernant les autres associations, Mme DUBOS s'abstient pour toutes, et 10 voix pour.

M. le Maire rappelle l'installation prochaine d'un salon de coiffure à L'Etoile, que celui-ci s'orientera vers la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour les demandes de subvention à l'installation.

4. Délibération cavernes et règlement du cimetière

M. le Maire explique ce qu'est une caverne au conseil municipal. C'est un petit caveau de 600x600 dans lequel on peut déposer 4 urnes. Il présente le projet. Il explique aussi que nous avons des demandes récurrentes, que la commission a travaillé sur le sujet. Il faut maintenant déterminer un endroit avec une première série de cavernes et les livrer complète.

M. le Maire propose sur les côtés du Jardin du Souvenir.

Le premier devis, fournitures et pose de 10 cavernes : 3 700 € TTC.

M. le Maire rappelle qu'il y a une différence entre caverne et columbarium. Il propose de les vendre 500 € pour 30 ans avec un renouvellement à 100 € tous les 30 ans et ajouter ce point à l'article 65 du règlement du cimetière et également qu'elles soient accessibles aux habitants et aux extérieurs à la commune.

Mme BOULINGUEZ demande s'il y aura d'autres devis. M. le Maire lui répond : il est prévu d'en faire deux autres afin de pouvoir délibérer.

Mme DUBOS demande que ce ne soit accessibles qu'aux habitants de la commune. M. le Maire lui répond que nous ferons en fonction des ventes et que pour l'instant ces cavernes restent accessibles à tous pour cette année.

M. le Maire procède au vote.

0 contre, 1 abstention (Mme DUBOS) et 12 pour.

M. le Maire propose de passer au point 6, le conseil municipal accepte.

6. Règlement salle des fêtes

M. le Maire donne lecture du nouveau contrat qui a été revu avec Mme LEFEVRE et Mme BOULARD, secrétaire de mairie. Les tarifs ont été révisés suite à l'inflation des prix.

Mme BOULINGUEZ s'interroge sur la capacité du nombre de personnes prévues par rapport à la responsabilité du Maire. Il lui est répondu que la commune décline la responsabilité en cas d'accident si l'organisateur dépasse le nombre de personnes maximum. L'organisateur engage sa propre responsabilité en cas de non respect de la capacité.

Mme DUBOS demande comment faire pour les tables ouvertes pour les replier lorsque l'on est seul. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de laisser un employé communal à chaque fois pour aider.

Mme BOULINGUEZ demande à ce que les tarifs vaisselle soient de nouveau lus.

Pour les associations : 1^{ère} fois gratuite.

Suppression de la location à la journée.

M. le Maire demande à procéder au vote du règlement.

0 contre, 1 abstention (Mme Dubos) et 12 pour.

5. Délibération révision des tarifs

M. le Maire remet la liste des tarifs à chaque conseiller et en donne lecture.

M. le Maire demande à ajouter le tarif cantine à 2.90 € et procède au vote.

0 contre, 1 abstention (Mme Dubos) et 12 pour.

7. Délibération logiciel AGEDI et nomination d'un délégué

M. le Maire demande à Mme BOULARD, secrétaire de mairie, d'expliquer le logiciel AGEDI.

Mme BOULARD propose une migration du logiciel Berger Levrault vers le logiciel AGEDI. Ce changement pour une meilleure fluidité, suite aussi aux problèmes de facturation cantine et autre.

Le devis s'élève à 4 450 € avec une maintenance à 1 271 € par an.

Si l'on ajoute le logiciel facturation cantine (Eneos) : 2 800 €

Ainsi que le logiciel suivi cimetière 1 150 €

Mme BOULINGUEZ demande s'il y aura de la formation, Mme BOULARD lui répond que oui. Le devis propose une formation pour 4 personnes.

Concernant la nomination d'un délégué, Mme CAPRON propose sa candidature.

M. le Maire procède au vote pour l'adhésion au syndicat intercommunal AGEDI et l'achat du logiciel. 0 Contre, 0 abstention et pour à l'unanimité (13 voix).

18h42, retour de M. Delplanque, on annule le pouvoir.

8. Délibération conservation de caution

M. le Maire explique que nous avons reçu un mail de Mme ALLAERT du SGC de Doullens, concernant une caution à rendre à un locataire : M. Leuillier Fasquel Cédric. Après avoir effectué des recherches, il s'avère que nous n'avons plus ses coordonnées. Il convient donc de délibérer pour que la commune puisse conserver la caution d'un montant de 463.25 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est pour à l'unanimité (13 voix).

9. Délibération reprise de concession

M. le Maire explique qu'une personne souhaite nous rétrocéder sa place de cimetière afin de prendre une place au columbarium.

Il faut délibérer pour la reprise de concession. Selon l'arrêté établi en 1993, le montant était de 350 Francs soit 53.36 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est pour à l'unanimité (13 voix).

10. Achat de terrains et bâtiments

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente prochaine de la Ferme rue du 8 mai.

Il propose dans un futur de prendre le droit de préemption pour un projet de logement.

Il explique avoir reçu la SIP pour une visite de site.

Les choix possibles : soit la commune achète le terrain ou la SIP elle-même pour 8 logements possible. ou soit un bailleur SIP ou un bail emphytéotique.

Après avoir délibéré, avec 0 abstention, 1 contre (Mme Dubos) et 12 voix pour.

11. Vente bâtiments communaux

M. le Maire rappelle qu'une collectivité n'a pas pour vocation à être propriétaire bailleur. Rénovation des deux logements rue Saint-Martin environ 30 000 €, la conformité coûte de l'argent à la municipalité.

Soit on investit soit on vend à un bailleur social. Ce serait le 157 le 159 rue Jules Verne ainsi que le 37, rue du 8 Mai. Si le projet se fait, il faudra prévoir le bornage pour la séparation entre les logements et la mairie.

Après avoir délibéré, 0 abstention, 1 contre (Mme Dubos) et pour 12 voix.

12. Délibération don à la SPA

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune a fait appel à la SPA pour « Farway » le cheval de la ferme de Mme Devauchelle. Il a fait bénéficier d'un bilan ainsi que d'un suivi vétérinaire.

M. le Maire propose de faire un don de 300 €. Mme BOULINGUEZ propose 500 €.

A l'unanimité (13 voix), le conseil municipal accepte le don de 500 €.

13. Délibération installation appareils de fitness et divers

M. le Maire et M. Delplanque propose au conseil municipal d'installer des appareils de fitness, des bancs, des tables de ping pong à côté du city stade et du pumptrack.

M. Delplanque expose le devis de la société Rénov'Sport : 49 189 € TTC.

M. le Maire veut faire une demande subvention dans le cadre des jeux olympiques 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 0 abstention, 1 voix contre (Mme Dubos) et 12 pour accepte la proposition.

14. Communications

* M. le Maire informe le conseil municipal que pour le gymnase, la commune a obtenu une subvention à hauteur de 80% du conseil départemental soit 270 700 €.

M. le Maire rappelle que la commune avait obtenu 40 % de DETR soit 95720 €. Il va donc falloir contacter le conseil départemental et la préfecture pour savoir comment faire.

* Aménagement de l'Eglise : M. le Maire rappelle qu'un concert de musique a eu lieu dans les ruines de l'Eglise. D'autres groupes souhaitent se produire sur le site. Il faudra remettre de la terre et le matérialiser avec de la grave sur 4 mètres. Il faut aussi apporter le courant pour l'éclairage des ruines avec Octobre rose. Pour l'occasion, l'association « Sport et Loisirs » a offert les spots de différentes couleurs. M. le Maire souhaite un site « vivant ».

* Monuments aux Morts : réfection faite par des bénévoles. L'obélisque est difficile d'accès pour la peinture ainsi que les feuilles de lauriers. Inauguration aura lieu le 11/11.

Toute l'esplanade sera remise en valeur et sera baptisée « esplanade Alain Castello ».

Il y aura aussi la création de nouvelles marches pour aller aux ruines toujours pour cette mise en valeur. A noter que l'APATE va participer au projet.

*M. le Maire fait un point sur la fiscalité communale. Il explique que l'année 2020 et 2021 sont deux années qui ont vues la fiscalité communale baissées. La hausse constatée sur les feuilles d'imposition en 2021 correspond à l'addition entre le taux communal et le taux départemental.

*Mme BOULINGUEZ se présente comme la déléguée du secours populaire : aide et permanences en mairie et à domicile. Souhaite également une collaboration avec le CCAS.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et tous les sujets, M. Le Maire déclare la séance levée à 19h28.

Fait le 02 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance
CAPRON Marie



Le Maire
TIPREARCHE Ghislain

